

RASSEMBLEMENT MOTOCYCLISTE

« Escapade en Pays Royannais »

15 et 16 septembre 2018 – ST PALAIS-SUR-MER (17420)

DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION

POINT DE REGROUPEMENT – ACCUEIL :

le samedi 15 septembre à partir de 11 H 00, Centre de vacances CCAS « Les Sylvains »,
avenue de La Grande Côte - 17420 SAINT PALAIS-SUR-MER.

Point GPS : 45°39'03'' Nord / 1°0'16'' Ouest

Le repas du samedi midi sera gérer individuellement par les participants.

LIEU D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION:

Centre de vacances CCAS « Les Sylvains ».

MONTANT DE LA PARTICIPATION :

Comprenant :

- la participation au rassemblement, aux randonnées du week-end et autres animations
- l'hébergement en chambres multiples (draps et taises d'oreillers fournis par le centre)
- le repas du samedi soir, le petit-déjeuner du dimanche et le repas du dimanche midi.

du samedi 14H00 au dimanche après-midi

licenciés FFM et UEM	Motards non licenciés
55,00 € adultes	60,00 €
35,00 € enfants de 10 à 16 ans	40,00 €
13,50 € enfants de moins de 10 ans	13,50 € (coût d'hébergement enfant)

du samedi 14H00 au dimanche matin

(après le petit déjeuner, pour les participants les plus éloignés)

licenciés FFM et UEM	Motards non licenciés
40,00 € adultes	45,00 €
30,00 € enfants de 10 à 16 ans	35,00 €
13,50 € enfants de moins de 10 ans	13,50 € (coût d'hébergement enfant)

INSCRIPTIONS :

Capacité d'accueil maximum : **80 personnes**

Période d'inscription : **du 1^{er} juillet au 31 août 2018**
priorité les adhérents MCR et FFM jusqu'au 15/08/2018

Toutefois, une fois la capacité maximum atteinte, les inscriptions seront clôturées sans préavis

Inscriptions et renseignements : **Jean-Michel BOUTET**
1 impasse des Charrons, Mortagne, 17290 THAIRE
Tél. : 05.46.56.32.96 – 07.70.14.42.08
Courriel : moto-club.rochelais17@orange.fr

RASSEMBLEMENT MOTOCYCLISTE

«*Escapade en Pays Royannais*»

15 et 16 septembre 2018 – ST PALAIS-SUR-MER (17420)

PROGRAMME DU WEEK-END

↳ SAMEDI 15 SEPTEMBRE :

11 h 00 à 19 h 00 Ouverture de l'accueil et installation des participants au centre de vacances CCAS « Les Sylvains » à St Palais-sur-Mer.

- Quartier libre en attendant l'heure de départ des randonnées touristiques.

Le centre de vacance étant au bord de l'océan, les amateurs peuvent prévoir leurs maillots.

Le repas du samedi midi n'est pas assuré par l'organisation

14 h 30 à 15 h 00 Départ des randonnées touristiques encadrées

18 h 30 à 19 h 00 Retour des randonnées touristiques

- Quartier libre en attendant la suite du programme

20 h 00 Remise des récompenses

20 h 30 Repas en commun au centre de vacances

22 h 30 Soirée amicale en musique.

↳ DIMANCHE 16 SEPTEMBRE :

8 h 00 Petit-déjeuner

9 h 30 Départ du circuit touristique encadré de la matinée

12 h 00 Dégustation - Repas en commun au centre de vacances

14 h 30 Clôture du week-end ''Escapade en Pays Royannais''

Avant leur départ, tous les participants devront remettre leurs chambres dans le même état qu'ils les ont trouvées à leur installation et ramener leurs draps et taies d'oreillers à l'accueil.

MERCI d'avance et bon week-end à toutes et à tous !!!

RASSEMBLEMENT MOTOCYCLISTE

“Escapade en Pays Royannais”

15 et 16 septembre 2018 – ST PALAIS-SUR-MER (17420)

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 – Organisation :** *Le Moto-Club Rochelais organise les 15 et 16 septembre 2018, une concentration de motocyclistes de Tourisme dénommée “Escapade en Pays Royannais” dont le point de regroupement se situera à St Palais-sur-Mer (17420). Ce rassemblement comptera pour le Championnat de France de Tourisme des Randonneurs FFM, le Championnat de Tourisme de la Ligue Nouvelle Aquitaine, et le Championnat Départemental de Tourisme de Charente Maritime. Le kilométrage de la randonnée du samedi après-midi sera pris en compte pour le classement de ces championnats.*
- Art. 2 – Condition d’admission :** *Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars, de trikes et de quads homologués, assurés et en état de marche conforme au code de la route. Pour être classés dans les différents championnats et trophées, les participants devront être titulaires d’une licence de la Fédération Française de Motocyclisme valide pour 2018 et participer à cette organisation à minima du samedi après-midi au dimanche matin. Les non-licenciés seront admis hors classements.*
- Art. 3 – Contrôle :** *les participants devront se présenter au contrôle munis de leurs permis de conduire, carte grise et carte verte d’assurance du véhicule. Tout véhicule non conforme sera refusé au départ des randonnées touristiques. Un équipage ainsi exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement. Les carnets de randonneurs seront tamponnés à l’arrivée sur le site et rendu aux participants le dimanche matin, au moment du petit-déjeuner.*
- Art. 4 – Accueil :** *L’accueil se tiendra le samedi 15 septembre de 11h00 à 19h00, au Centre de vacances CCAS « Les Sylvains » La Grande Côte à St Palais-sur-Mer 17420, où se tiendront l’hébergement et la restauration et d’où partiront les randonnées touristiques du samedi et du dimanche.*
- Art. 5 – Inscription :** *Les droits d’inscription sont fixés sur la base de 60 Euros pour le week-end, (du samedi 14 heures au dimanche 14 heures), hébergement en dur draps et tait d’oreillers fournis compris. Les titulaires d’une licence de la FFM bénéficieront d’un tarif particulier fixé à 55 Euros. Les enfants âgés de 10 à 16 ans bénéficieront du tarif réduit comme indiqué sur le bulletin d’inscription. Le montant de la participation des enfants de moins de 10 ans se limitera au coup de l’hébergement demandé par l’organisme d’accueil pour cette tranche d’âge, soit 13,50 Euros. Le reste des prestations leur étant gracieusement offert. Le nombre de participants est fixé à 80 personnes maximum. Les pré-inscriptions ne seront ouvertes à partir de la parution du présent règlement. Elles seront enregistrées dans l’ordre d’arrivée. Cependant, pour des raisons d’organisation, aucune ne sera validée avant le 2 juillet. Les licenciés FFM et les adhérents du Moto-Club Rochelais bénéficieront de la priorité d’inscription jusqu’au 15 août.*

Les bulletins d'inscription devront être retournés au Trésorier du Moto-Club Rochelais,

M. Jean-Michel BOUTET, 1 impasse des Charrons, Mortagne, 17290 THAIRE

accompagnés d'un ou plusieurs chèques représentant le montant des inscriptions et des fiches individuelles des motos, et impérativement avant le 31 août 2018. Passé ce délai, les inscriptions ne pourront être acceptées que dans la limite des places disponibles, et les tarifs seront majorés de 10 Euros.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

La capacité d'accueil de la structure étant limitée, les inscriptions pourront être clôturées sans préavis aussitôt celle-ci atteinte. Les services de la FFM seront avertis de la clôture anticipée des inscriptions. Cette décision sera alors annoncée sur la page d'accueil du site internet du MC Rochelais :

<http://moto-club-rochelais.e-monsite.com/>

Les participants absents (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

Art. 6 – Droit à l'image : *Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet évènement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.*

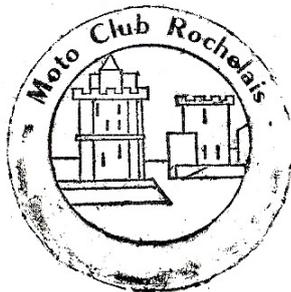
Art. 7 – Responsabilités : *En s'inscrivant, les participants s'engagent à accepter et respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Etant responsables de leurs actes, Ils s'engagent assumer leur responsabilité et de ne pas rechercher celle des organisateurs, en cas d'incident, d'accident, sinistre et dégradation qui leur incomberait. Toutefois, le Moto-Club Rochelais souscrira une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GRAS SAVOYE, par le biais de son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme.*

Art. 8 – Réclamations : *Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.*

visa M.C.Rochelais

visa L.M.R.Nouvelles Aquitaine

visa F.F.M.



Bernard Carta
Président du MC Rochelais

RASSEMBLEMENT MOTOCYCLISTE

“Escapade en Pays Royannais”

15 et 16 septembre 2018 – St PALAIS-SUR-MER (17420)

FICHE D'INSCRIPTION MOTO INDIVIDUELLE

à renvoyer accompagnée du bulletin et du chèque d'inscription avant le **31 août 2018**

Je soussigné, M.déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'organisation du Moto-Club Rochelais des 15et 16 septembre 2018 à St Palais-sur-Mer (17).

		PILOTE	PASSAGER
Nom et Prénom			
Nom du Moto-club et (éventuellement) N° de licence FFM ou UEM			
Adresse / Ville			
			
Email			
Moto	Marque / Cylindrée		
	Assurance	Adresse compagnie : N° de contrat :	

Je m'engage à me conformer aux directives des organisateurs et les dégage de toute responsabilité en cas d'incident, accident ou sinistre pouvant survenir du fait de ma propre responsabilité.

Mes permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance pourront m'être demandés pour vérification des renseignements de la présente fiche, et mon véhicule pourra être contrôlé. La non-présentation des pièces demandées et (ou) la non-conformité ou le mauvais état de mon véhicule pourront m'empêcher de participer aux randonnées en groupes du samedi après-midi et du dimanche matin.

J'accepte l'exploitation à titre gratuit et non commercial de mon image par l'organisateur.

Date et signature du pilote :

RASSEMBLEMENT MOTOCYCLISTE

“Escapade en Pays Royannais”

15 et 16 septembre 2018 – ST PALAIS-SUR-MER (17420)

BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE

à retourner à partir du 2 juillet, et **IMPERATIVEMENT AVANT LE 31 août 2018**

au Trésorier du Moto-Club Rochelais

M. Jean-Michel BOUTET, 1 impasse des Charrons, Mortagne, 17290 THAIRE

MOTO-CLUB LIGUE
Adresse
Nom et Adresse du responsable du club sur le rassemblement
Tél : Courriel :

	NOM, Prénom	Ville de domicile	Moto Marque et Cylindrée.	pilote	Pass.	N° licence FFM
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

Du samedi 14h00 au dimanche après-midi

Licenciés FFM et UEM	- Adules	X	55 €=	€
	- enfants 8 / 16 ans	X	35 €=	€
Motards non licenciés	- Adultes	X	60 €=	€
	- enfants 8 / 16 ans	X	40 €=	€
	- enfants de moins de 8 ans	X	13,50 €=	€

Du samedi 14h00 au dimanche matin (après le petit déjeuner)

Licenciés FFM et UEM	- Adules	X	40 €=	€
	- enfants 8 / 16 ans	X	30 €=	€
Motards non licenciés	- Adultes	X	45 €=	€
	- enfants 8 / 16 ans	X	35 €=	€
	- enfants de moins de 8 ans	X	13,50 €=	€

Ci-joint un chèque au nom du Moto-Club Rochelais du montant total des inscriptions = €

Ci- joint fiches d'inscription moto individuelle, à remplir par chaque pilote.

Date et signature du responsable du club :

situation du centre de vacances CCAS "Les Sylvains"

point GPS : 49° 39' 03" N / 1° 07' 15"

